



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION COMPETITIONS

FUTSAL ET NOUVELLES PRATIQUES

Réunion

Plénière **mardi 01 Avril 2025**

Président : M. Albert GIBOULET

Présents : Mme Michelle GUERRA BORGES - Marylin GRANDVOINNET
MM. Jawad BELAINOUSSI - Sérafin DA SILVA – Jimmy DEGHAL

Excusés : MM. Pierre Etienne DEMILLIER - Thierry NAPPEY - Nicolas VUILLEMIN

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs **jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.**

Pour les matchs en semaine le délai est de 5 jours maximum avant la rencontre par le biais identique à la procédure prévue pour le week-end.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

- si la rencontre ne peut pas se dérouler : inversion des rencontres sans modification de la programmation du match retour ce qui signifie 2 déplacements.

ORGANISATION RENCONTRE

Le club recevant doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec.

Chaque club doit avoir la capacité de fournir le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

Le coup d'envoi est fixé en principe entre 20h15 et 21h15, sauf dérogation accordée par la commission.

L'équipe déclarant forfait devra aviser via son adresse mail officielle et/ou par téléphone si forfait tardif, la Ligue BFC, le club adverse ainsi que les arbitres et délégué désignés. Pour la Régional 1 Futsal, à partir de cette saison 2024/2025, l'ensemble des rencontres de championnat se joueront les samedis ou dimanches.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise à la ligue avant le lundi matin à 8h00 (match le week-end) et le lendemain de la rencontre pour les matchs en semaine.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la ligue dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail : sportif@lbfc.fff.fr

1- FUTSAL

COUPE NATIONALE FUTSAL : SENIOR FEMININE & U18

La Commission souligne et félicite les clubs de VESOUL FC en Coupe Nationale Futsal Féminine et DIJON METROPOLE FUTSAL en coupe Nationale Futsal U18.

Le club Vésulien voit son équipe féminine une nouvelle fois sortir victorieuse de son ¼ de finale les opposant au MUSAU STRASBOURG après l'épreuve des tirs au but (3-3 ; TAB 6-5). La Commission félicite l'ensemble des joueuses et le staff pour cette performance et leur souhaite bonne chance pour la suite.

Elles recevront une nouvelle fois pour le compte des ½ finales fixés le samedi 10 mai 2025, le club de Bergerac Périgord FC.

Quant aux jeunes U18 dijonnais, ils seront opposés ce samedi 05 avril 2025, au club de PICASSO FUTSAL pour tenter de décrocher leur billet en ½ finale. La Commission, leur souhaite bonne chance pour leur rencontre !

SENIORS

1.1 – REGIONAL 1 FUTSAL

Match n°29445445: Régional 1 Futsal: HERICOURT S. GX – MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB du 16 mars 2025

La commission prend connaissance et homologue la demande des deux clubs concernant la modification de la date de la rencontre.

La rencontre se déroulera donc le dimanche 20 avril 2025 à 18h00 à la salle Marcel Cerdan à Héricourt.

Match n°29445458 : Régional 1 Futsal : DIJON CLENAY FUTSAL – BESANCON ACADEMIE FUTSAL du 16 avril 2025

La commission prend connaissance et homologue la demande des deux clubs concernant la modification de la date de la rencontre.

La rencontre se déroulera donc le samedi 03 mai 2025 à 20h15 à la salle sportive de Clenay.

Match n° 29445461 : Régional 1 Futsal : MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB – NEUILLY CRIM. SENNECEY du 03 mai 2025

La commission prend connaissance du mail de la Ville de Belfort demandant une révision de la programmation de cette rencontre, à la suite, d'une indisponibilité de la salle à la date initiale.

La commission homologue la nouvelle programmation de la rencontre comme suit : Dimanche 04 mai 2025 à 16h au Gymnase Fritsch à Belfort.

1.2 – REGIONAL 2 FUTSAL

Match n° 53201729 : Régional 2 Futsal : Poule A : US JOIGNY – MONTCEAU FUTSAL CLUB du 24 mars 2025

La commission prend connaissance des rapports des officiels et du mail du club de MONTCEAU FUTSAL CLUB concernant le non-déplacement de l'équipe visiteuse pour le compte de la Journée 1 de Régional 2 Futsal.

La commission donne match perdu par forfait au club de MONTCEAU FUTSAL CLUB (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de US JOIGNY (3pts ; 3 buts).

Amende : 130 euros pour forfait non déclaré

La commission informe les deux clubs que la rencontre retour est automatiquement inversée. Cette dernière se déroulera donc sur le créneau du club de l'US JOIGNY le jeudi 24 mai 2025 à 20h15 au gymnase Louis Davier à Joigny.

1.3 – REGIONAL 1 FEMININE FUTSAL

Match n°53212543 : Régional 1 Féminine : BESANCON ACADEMIE FUTSAL – IS SELONGEY du 11 mars 2025

La commission prend connaissance du mail du club de IS SELONGEY déclarant forfait pour cette rencontre.

La commission donne match perdu par forfait au club de IS SELONGEY (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de BESANCON ACADEMIE FUTSAL (3pts ; 3 buts).

Amende : 60 euros pour forfait

JEUNES

1.4 – U18 FUTSAL

Match n° 53189045 : U18 FUTSAL : PAYS MINIER – RC SAONOIS du 27 février 2025

La commission prend connaissance du mail du club de RC SAONOIS déclarant forfait pour cette rencontre.

La commission donne match perdu par forfait au club de RC SAONOIS (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de PAYS MINIER (3pts ; 3 buts).

Amende : 60 euros pour forfait

2- FONCTIONNEMENT FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Transmission tardive :

AMANCE CP : amende de 20 euros (match n°53188770 - U15 FUTSAL – journée 6)

BESANCON ACADEMIE FUTSAL : amende de 20 euros (match n°53188768- U15 FUTSAL – journée 7)

3- EFOOT

3.1 – ECOUPE DE FRANCE

Résultat des 8^{èmes} de finale qui se sont déroulés en distanciel durant la semaine du 24 au 30 mars 2025 (sous réserve des procédures en cours) :

Match 1 : Maxime CARMINATI (FC VAL DE SAONE 70) 2–3 **Romain VINATY (SC MALAY LE GRAND 89)**

Match 2 : **Corentin PELLEGRIN (FC GUEUGNON 71) 5** – 4 Edgar VERRIERE (AS BEAUNE 21)

Match 3 : **Yoann QUERARD (FC MORTEAU MONTLEBON 25) 4** – 3 Lutfi KAYA (AACS CHENY 89)

Match 4 : Johann ACOSTA (ET MARNAYSIENNE 70) 0 – 3 **Julien BATESTI (FC GUEUGNON 71)**

Match 5 : Eliot RIGAUD (ISS PLEURE 39) 0 – **3 Antoine COURTIER (RC SAONNOIS 70)**

Match 6 : Jordan DEGOUDRON (CF TALANT 21) 2 – **7 Didier BRIGRAND (FC VAL DE NORGES 21)**

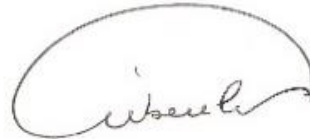
Match 7 : Fabien PINET (ES AUXON MISEREY 25) 0 – **6 Maxime CRETENET (BRESSE JURA FOOT 39)**

Match 8 : Johann MICHALAK (FC MARMAGNE 25) 2 – **5 Ismaël BOUDEBZA (S. GX HERICOURT 70)**

La Commission informe les clubs que les prochains tours, la Finale Régionale, se dérouleront en présentiel sur le site de La Ligue Bourgogne Franche Comté de Football à l'Astragale, le vendredi 11 et samedi 12 Avril 2025.

La Commission informe les joueurs et les clubs que la circulaire d'organisation de la Finale Régionale leur sera envoyée le Jeudi 03 Avril 2025 sur leur adresse mail.

**Le Président Commission Régionale
Compétitions Futsal et Nouvelles Pratiques**



Albert GIBOULET

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football